

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU  
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

-----

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 06 mars 2018 - 18 heures 30**

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de St Maurice la Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. De La Salle, Mme Dévérines, M. Faury, Mme Imbert, Ms Jouanny, Lachaise, Mérigout, Mme Saillard, Baraud, Dubois, Germanaud, Puygrenier, Audousset Mme Nadaud suppléante de Mme Beissat, Ms Burille, Chaput, Decoursier, Dufour, Dumignard, Mmes Escure, Gulyas, Philippon, Lagrange.

Étaient excusés : Ms Guibert, Jarry, Vincey, Mondamert, Mmes Beissat, Jammot, Ms Lecornec, Lejeune, Mme Mazeirat, M. Muguay.

Étaient absents : Ms Allain, Guillemain, Magnin, Peyronnet, Mmes Caboche, Dédet, Delafont, Piarraud.

Le Président remercie la commune de Saint Maurice La Souterraine et M. Lagrange Maire d'accueillir le Comité syndical, ouvre la séance du Comité et fait lecture des excusés.

Il rappelle que la convocation avec l'ordre du jour, le rapport de présentation ainsi que le compte rendu du Comité du 18 décembre 2018 ont été adressés le 28 février.

**Désignation du secrétaire de séance du Comité :**

Monsieur Alain Jouanny délégué de la Communauté de Communes du Haut Limousin en marche, Maire de St Sulpice les Feuilles est désigné secrétaire de séance.

**Adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 décembre 2018 :**

- Débat d'orientations budgétaires
- Demande d'acquisition à la commune de St Maurice la Souterraine d'une partie de la voie d'accès au parc passage inférieur depuis le giratoire RN145 de la Croisière :
  - Lancement de la consultation et choix du Bureau d'études en charge des Etudes préalables d'aménagement pour l'extension du Parc d'Activités de la Croisière selon la procédure adaptée
  - Commission d'ouverture des plis du SMIPAC - Election d'un membre titulaire :
  - Questions diverses (projets et dossiers en cours).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité du 18 décembre 2018, adressé le 28 février avec la convocation est adopté à l'unanimité.

## Débat d'orientations budgétaires :

### Rappel pour information :

Un budget principal et 3 budgets annexes composent les comptes du SMIPAC :

Les dépenses d'ordre général (gestion courante, charges de personnel etc.) sont réparties dans le **budget principal**. Les contributions des membres alimentent ce budget en recette. En contrepartie des crédits sont prévus pour subvenir aux dépenses des 3 budgets annexes.

Les dépenses liées au Parc d'Activités de La Croisière (entretiens, aménagements, études, travaux, emprunts, fiscalité etc.) sont regroupées dans le **budget annexe Aménagement du Parc d'Activités (APA)**.

Les recettes de ce budget sont le produit fiscal économique reversé par la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse et la taxe sur le foncier bâti reversée par la commune de St Maurice La Souterraine, les subventions allouées, les ventes ou locations de terrains et le transfert de crédits provenant du budget principal calculés chaque année en fonction des besoins.

La gestion des réseaux d'eau et d'assainissement est répartie sur 2 budgets annexes correspondants.

## Budget principal :

### 2018 :

Les dépenses et recettes de ce budget sont uniquement dédiées au fonctionnement de la collectivité.

### Fonctionnement :

Les **dépenses** de fonctionnement réalisées sur le budget principal devraient s'élever autour de 205 000 € soit une très légère baisse par rapport 2017 dont le montant était de 210 000€.

Les **recettes** sont d'environ 146 000€ en baisse de 79 000€ par rapport à 2017 puisque nous avons en 2017 la compensation de sortie des 2 Départements pour un montant de 103 000 €.

A noter que les cotisations baissent un peu chaque année avec la baisse de la population.

Pour information, le tableau ci-après présente par grands postes les dépenses réalisées en 2018 :

| Budget principal - Fonctionnement   |                     |                     |                                 |           |           |
|---|---------------------|---------------------|---------------------------------|-----------|-----------|
| Dépenses  |                     |                     | Recettes                        |           |           |
| Désignation   | 2017                | 2018                | Désignation                     | 2017      | 2018      |
| <b>Charges à caractères générales :</b><br>fournitures, petit matériel, location & entretien des locaux, maintenances diverses, assurances, formation, documentation, honoraires, insertion et consultation, Communication, frais de fonctionnement | 30 400 €            | 21 800 €            | Participations<br>Collectivités | 225 000 € | 146 000 € |
| charges du personnel et indemnités  | 109 000 €           | 119 000 €           |                                 |           |           |
| transfert de crédits aux budgets annexes  | 70 400 €            | 63 500 €            |                                 |           |           |
| amortissements  | 200 €               | 100 €               |                                 |           |           |
| <b>total</b>  | <b>210 000,00 €</b> | <b>205 800,00 €</b> |                                 |           |           |

On constate un montant de dépenses supérieur aux ressources. Cela s'explique par un équilibrage des ressources entre budget principal et budget APA, ce qui devrait progressivement faire baisser voir peut-être permettre d'arrêter de transférer des crédits du budget principal vers le budget APA.

Il est quand même important de souligner que la marge de manœuvre pour concevoir ces budgets est faible surtout avec les investissements à venir sous 3 à 4 ans (études, acquisitions de terrains, viabilisations).

Il nous faudra sans doute réfléchir aux possibilités qui nous sont offertes pour augmenter nos ressources sans faire peser des dépenses supplémentaires aux membres.

Cela pourrait passer par une augmentation du prix du terrain, mettre en place la taxe d'aménagement « communale » etc. Ces points seront débattus en Bureau syndical.

## **2019 :**

### **Dépenses :**

Le budget 2019, qui sera proposé au vote du Comité le 27 mars prochain, devrait ressembler à celui de 2018 sur les postes classiques de dépenses de fonctionnement en fonction des besoins, contraintes et évolutions tarifaires avec une légère hausse au niveau des charges de personnel/indemnités par rapport au budget précédent avec l'augmentation des charges et les évolutions des indices.

Le transfert de crédits du budget principal vers le budget annexe APA sera un peu moins élevé en 2019 conséquence d'un meilleur équilibre des recettes du SMIPAC entre les budgets principal et APA.

### **Recettes :**

Conséquence de la Loi NOTRe, depuis 2017 les recettes ont évolué avec une part fixe répartie entre les membres pour compenser la perte des cotisations des Départements (76 000€) et avec la cotisation annuelle votée chaque année par le SMIPAC en fonction des contraintes budgétaires et recettes générées soit 1.25€ en 2019 comme en 2018.

## **Investissement :**

Il n'y a pas ou très peu de dépenses d'investissements sur ce budget. En 2019, le SMIPAC prévoit l'acquisition d'un portable informatique, crédits déjà inscrits en 2018 mais non consommés.

Des crédits à transférer en fonction des besoins en fin d'année vers le budget APA en recettes d'investissement seront également prévus si cela est possible.

## Budget APA :

**2018 :**

### Fonctionnement :

Pour information détail des dépenses et recettes réalisées ou estimées pour 2018 :

| Budget annexe APA  |                  |                  |  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| Fonctionnement   |                  |                  |  |                  |                  |
| Dépenses   |                  |                  | Recettes   |                  |                  |
| Désignation  | 2017             | 2018             | Désignation  | 2017             | 2018             |
| <b>Charges à caractère générale :</b><br>Consommation éclairage public & fournitures, entretiens, aménagements du Parc (signalétiques etc.), Honoraires et autres dépenses extérieures<br>Taxes et redevance archéologique | 32 100 €         | ① 92 500 €       | vente ou location de produits  | 6 100 €          | 6 700 €          |
| <b>Charges de gestion courantes</b><br>versement produit fiscal aux membres  | ② 75 000 €       | ② 35 000 €       | produit fiscal économique reversé par CCMVOC & produit fiscal foncier reversé par St Maurice | 82 000 €         | ③ 71 000 €       |
| Intérêts emprunt   | 7 300 €          | 6 600 €          | contribution part fixe fiscalité reversé par CCMVOC  | 35 000           | 35 000           |
| opérations d'ordre suite à vente de terrains   | 20 000 €         | 31 000 €         | subvention du budget principal   | 60 000 €         | 62 000 €         |
| provision pour dépréciation ou risque de déficit   | /                | /                | vente de terrains  | 20 000 €         | ④ 31 000 €       |
| amortissement  | 1 300 €          | 1 800 €          | Reprise de la provision 2016   | 29 000           | /                |
| <b>total</b>   | <b>135 700 €</b> | <b>166 900 €</b> | <b>total</b>   | <b>232 000 €</b> | <b>205 700 €</b> |

① L'augmentation importante entre 2018 par rapport à 2017 s'explique par le règlement du diagnostic archéologique en attente de paiement depuis plusieurs années.

② 2017 dernière année de versement aux membres de la fiscalité économique à hauteur de 70%. 2018 versement exceptionnel aux membres

③ baisse de fiscalité conséquence de l'arrêt d'activité d'EMIX

④ vente SOSTRADATA

## 2019 :

### Dépenses :

Les dépenses d'entretien du site (espaces verts, voirie, etc.) évolueront à la hausse avec quelques nouvelles zones du parc qui nécessitent une intervention régulière au niveau des espaces verts (zone de l'accès créé) et sans doute quelques aménagements qualitatifs en espaces verts.

La facture relative au coût du diagnostic archéologique réalisé sur le terrain vendu à Sostradata n' pas été transmise par la DRAC. Les crédits sont donc reportés (3 500 €).

Des crédits seront également inscrits pour reversement exceptionnel de retour fiscalité économique aux membres. Ce reversement n'est toutefois sûr d'être réalisé. Il ne sera décidé qu'en toute fin 2019 en fonction du montant initial de fiscalité de l'année que nous aurons perçu et du résultat des comptes du smipac.

Des crédits à hauteur de 6 700€ seront également prévus pour le règlement des intérêts concernant les prêts correspondant aux travaux d'extension et maillage réalisé en 2013 et la création de l'accès direct à la bretelle 23a.

### Recettes :

On retrouvera :

- le produit fiscal économique généré sur l'année. Il sera inscrit à la baisse au budget primitif par rapport à 2018 par mesure de sureté.

Les entreprises Le Relais 23 et Limoges Palettes, implantées en 2017, devraient néanmoins permettre une nouvelle progression de ce produit dans les années à venir sans compter les implantations de SOSTRADA et BIO CROPS SERVICES qui le fera progresser à nouveau dans 2 à 3 ans.

- les 35 000€ de part fixe versée par la CCMVOC.
- les crédits provenant du budget principal comme chaque année.

Comme présenté précédemment ils seront moins importants qu'au budget primitif 2018.

## Investissement :

Pour information, présentation synthétique des dépenses et recettes réalisées en 2018 :

| Investissement                                 |                 |                  |   |                 |                  |
|--|-----------------|------------------|---|-----------------|------------------|
| Dépenses                                       |                 |                  | Recettes  |                 |                  |
| Désignation                                    | 2017            | 2018             | Désignation   | 2017            | 2018             |
| remboursement capital du prêt                  | 33 000 €        | 39 000 €         | Subventions accès                                   | 11 700 €        | ② 236 200 €      |
| études   | /               | /                | Emprunt accès                                       |                 | 160 000 €        |
| acquisitions de terrains, aménagements urbains | 2 200 €         | 5 500 €          | Opérations d'ordre relatives à la vente de terrains | 20 000 €        | 31 000 €         |
| travaux  | 32 600 €        | ① 545 000 €      | amortissements                                      | 1 300 €         | 2 800 €          |
| <b>total</b>                                   | <b>67 800 €</b> | <b>589 500 €</b> | <b>total</b>  | <b>33 000 €</b> | <b>429 800 €</b> |

① Travaux accès bretelle et ② subventions correspondantes

En dépenses, on retrouve :

- le remboursement du capital des prêts (travaux 2013 et création accès direct),
- des aménagements de signalétiques liés à la création de l'accès et à l'implantations de SOSTRADATA
- les travaux de création d'un accès au parc depuis la bretelle 23a.

## **2019 :**

### **Dépenses :**

Comme chaque année des crédits seront inscrits au budget APA pour le remboursement de capital des 2 prêts en cours.

Le dossier d'extension étant engagé, nous prévoyons des crédits sur le poste Etudes pour le lancement du dossier de création de ZAC sur les périmètres creusois et haut-viennois du Parc intégrant les études environnementales.

Les crédits études qui seront proposés au vote correspondront à l'intégralité de la procédure, cela veut donc dire qu'ils ne seront pas intégralement consommés en 2019 la procédure étant répartie sur 2 à 4 ans.

La ligne « Terrains » sera abondée dans l'éventualité d'acquisitions foncières.

Des crédits sur le poste signalétique seront également prévus. Ils ne seront engagés que si le projet d'implantation d'une Aire de Services avance vite et se fait sur 2019 (restauration, boutique, zone de repos/café, sanitaires, parking VL et PL, zone détente, chargeurs électriques, etc.). Sinon ils seront reportés sur 2020.

Il y aura quand même quelques dépenses en signalétique en fonction des améliorations que nous jugerons nécessaires sur le parc et avec les implantations de Bio Crops Services et de CTAV23, je vous en parlerai en questions diverses.

Enfin, comme nous avons pu en parler au dernier Comité, le SMIPAC a engagé un nouveau dossier d'aménagement. Il s'agit de l'accès au Parc depuis le giratoire RN145 de la Croisière par le passage inférieur.

Avec cet investissement, le SMIPAC entend poursuivre les améliorations des accès et entrées au Parc d'Activités, ces aménagements étant particulièrement importants auprès des décideurs économiques.

Des crédits seront prévus au budget 2019. L'opération est susceptible d'être engagée au second semestre 2019.

### **Recettes :**

Sur la partie études concernant l'extension du Parc, il n'y a pas possibilité pour demander à ce stade de subventions, celle-ci seront mobilisables sur l'intégralité du dossier qu'à partir du moment où les travaux seront lancés.

Lors du dernier Comité nous avons délibéré pour demander des subventions pour le projet d'amélioration de l'accès du passage inférieur. Le dossier DETR pour une demande de financement à 40% est déposé. Nous attendons un retour de principe des Départements (5% chacun) avant de leur adresser également un dossier. Nous essayons de voir s'il y a d'autres pistes. Des crédits vont être inscrits au budget dans ce sens.

Le financement de cet investissement se fera en partie en contractant un prêt compte tenu des taux qui restent très bas. Nous inscrirons 50 000€. Dans l'hypothèse fort probable de subventions à hauteur de 50%, il restera à la charge du smipac en autofinancement environ 10 000€. A noter que le prêt en cours le plus important s'arrêtera en 2023 soit à la même période environ ou la procédure administrative d'extension du parc s'achèvera nous laissant plus de moyens pour les investissements futurs.

Nous aurons également des restes à réaliser relatifs aux subventions DETR et Réserve parlementaire concernant la création de l'accès depuis la bretelle 23a.

Enfin, nous allons budgéter la vente de terrains pour le projet Bio Crops Services pour environ 58 000€ (12 800 m<sup>2</sup>).

### **Budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT :**

Ces 2 budgets annexes sont équilibrés par une subvention du budget principal.

La différence en 2018 par rapport aux années précédentes est que nous n'avons pas transféré de crédits du budget principal au budget Eau. Le résultat 2018 va donc être négatif mais le solde antérieur étant conséquent le résultat final sera excédentaire.

Sur l'assainissement nous ne transférons que 1500 € du budget principal sur les 8400 € inscrits au budget primitif.

Là aussi le résultat de l'année en fonctionnement sera négatif mais excédentaire avec le solde antérieur.

Le fonctionnement de ces 2 budgets est limité aux dépenses liées à la consommation d'eau, au prestataire qui gère ces réseaux, à la maintenance des réseaux, aux analyses de performance des traitements, à la facturation des entreprises et aux amortissements à passer annuellement.

Les dépenses d'investissement sont très faibles.

Le compte administratif 2018 du budget de l'eau devrait s'établir à environ - 3 000€, pour 6 800 € en dépenses et 3 400€ en recettes de fonctionnement, et 550 € en dépenses d'investissement et 3 600 € en recettes.

Le compte administratif 2018 du budget Assainissement devrait tourner en fonctionnement autour de 8 600€ en dépenses, 3 400€ en recettes, en investissement de 550€ en dépenses et 5 000€ en recettes

### **Demande d'acquisition à la commune de St Maurice la Souterraine d'une partie de la voie d'accès au parc passage inférieur depuis le giratoire RN145 de la Croisière :**

L'opération d'amélioration de l'entrée passage inférieur depuis la RN145 a été présentée au Comité Syndical de fin décembre et fait l'objet d'une délibération de demandes de financement.

Les dossiers DETR et CD23 ont été transmis et nous avons reçu un accusé réception pour la DETR. Notre demande côté CD87 est en cours d'instruction.

Le Président rappelle que la qualité des entrées d'une zone d'activités est prépondérante pour son développement.

Comme présenté sur vidéo lors du dernier comité, pour mener à bien ce projet, la première étape consiste à solliciter auprès de la Commune de St Maurice la Souterraine l'acquisition d'une partie du chemin rural, sur une longueur à définir après bornage, situé entre le pont cadre d'entrée du Parc d'Activités de la Croisière et l'intersection desservant un parking privé.

Jean Luc Lagrange Maire de St Maurice la Souterraine a déjà présenté ce dossier au Conseil Municipal qui, sur le principe, est favorable.

La procédure complète sera la suivante :

- Délibération SMIPAC demandant l'acquisition
- Délibération COMMUNE acceptant cette proposition et lançant le déclassement et l'aliénation au profit du SMIPAC
- Si besoin enquête publique 15 jours ou 1 mois avec parution dans 2 journaux.
- Désignation commissaire enquêteur et avis
- Délibération COMMUNE validant ce déclassement et l'aliénation au profit du SMIPAC, prix à fixer (pas d'euro symbolique)
- Délibération SMIPAC pour acquisition partie de la voie visée
- Acte notarié ou acte sous forme administrative

L'ensemble des frais inhérents à cette procédure seront à la charge du SMIPAC ;

Le prix d'acquisition devra être « symbolique » puisque le SMIPAC investira pour améliorer cette voie sur son intégralité et se chargera de l'entretien par la suite.

Le Président précise également qu'il sera notamment nécessaire de passer une convention avec la commune de ST MAURICE afin de permettre :

- de réaliser les aménagements également sur la partie restant, propriété de la COMMUNE, soit de l'intersection desservant un parking privé jusqu'au giratoire RN145 de la Croisière
- l'entretien de ces aménagements par le SMIPAC.

Un courrier sera adressé à M. le Maire dans ce sens afin d'acter dès à présent le principe et les modalités de ce conventionnement.

Compte tenu de ces éléments, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès de la Commune de St Maurice La Souterraine l'acquisition de la partie aval de cette voie desservant uniquement le Parc d'Activités de la Croisière
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

### **Lancement de la consultation et choix du Bureau d'études en charge des Etudes préalables d'aménagement pour l'extension du Parc d'Activités de la Croisière selon la procédure adaptée :**

Ce dossier, qui a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> présentation au Comité du 22 juin 2018 et pour lequel celui-ci avait donné délégation au Bureau, est aujourd'hui abouti.

Le Dossier de consultation réalisé par Infralim Assistant à Maitrise d'Ouvrage est finalisé. Quelques exemplaires du cahier des charges vont circuler parmi vous pour information.

Les principales caractéristiques de l'opération sont l'élaboration et la finalisation d'un dossier de création et de réalisation de ZAC et l'accompagnement du SMIPAC dans toutes les démarches visant à l'extension du Parc d'Activités de la Croisière.

Ce dossier sera notamment constitué :

- d'un rapport de présentation,
- d'un plan de localisation, de situation et d'aménagement
- du mode de réalisation choisi,
- du Régime financier applicable,
- d'un règlement de ZAC

La 1<sup>ère</sup> étape du Bureau d'études retenu sera de lancer l'étude environnementale. En fonction de l'étude de l'état actuel, faune, flore, terrains (reconnaitances des zones humides), aspects sonores, l'étude environnementale conditionnera les aménagements qu'il sera nécessaire de réaliser et les mesures compensatoires à mettre en place.

Le début de l'étude est prévu pour mai et sur une durée de 13 mois.

Cette étude englobera l'étude Loi sur l'eau destinée à déterminer les mesures à prendre en compte concernant la gestion des eaux sur l'ensemble des bassins versants.

Compte tenu de ces éléments, la partie technique sera un élément prépondérant dans les critères de jugements d'analyse des offres. La commission d'ouverture des plis sera convoquée pour désigner le prestataire retenu.

Ce marché va être passé selon la procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Le délai de réalisation total est estimé à 2 ans et demi.

L'ensemble de la mission est estimé à 60 000 € HT.

Compte tenu de ces éléments, sur proposition du bureau syndical, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises pour cette opération,
- De lancer la consultation selon la procédure adaptée portant sur les étapes préalables d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités sur ses parties creusoises et haut-viennoises
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Commission d'ouverture des plis du SMIPAC - Election d'un membre titulaire :**

L'article L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, est constituée une Commission chargée de l'ouverture des plis à caractère permanent.

La commission est composée du Président ou son (sa) représentant(e), et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Les membres ci-dessous ont été élu par le Comité syndical pour siéger dans cette commission.

Compte tenu de ces éléments et de la nécessité de remplacer M. Gilbert Tixier, le Bureau Syndical propose la nomination de M. Jean-Luc Lagrange Maire de St Maurice la Souterraine.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

La Commission est composée comme suit :

| <b>MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SMIPAC</b> |          |            |            |              |          |
|--|----------|------------|------------|--------------|----------|
| Président du SMIPAC  |          |            |            |              |          |
| Titulaires   |          |            | Suppléants |              |          |
| Titres   | Prénoms  | Noms       | Titres     | Prénoms      | Noms     |
| M.   | Bernard  | Audousset  | M.         | Jean-Paul    | Barrière |
| M.   | Pierre   | Decoursier | Mme        | Martine      | Escure   |
| Mme  | Marianne | Dévérines  | M.         | Jean Bernard | Jarry    |
| M.   | Michel   | Germanaud  | M.         | Alain        | Jouanny  |
| M.   | Jean-Luc | Lagrange   | M.         | Gilles       | Vincey   |

## **Questions diverses :**

### **PLUI état d'avancement**

Les projets de PLUI ont, où vont être arrêtés par délibération par les Communautés de communes Monts et vallées Ouest Creuse et Gartempe St Pardoux.

Le SMIPAC en tant que public associé a reçu l'ensemble des 2 dossiers. Nous avons transmis nos remarques que nous reformulerons dans le cadre des enquêtes publiques qui auront lieu.

### **Nouvelle implantation de société dans les locaux Arzana :**

#### **Creuse technologie Alarme Vidéo Surveillance (CTAV 23) :**

C'est une création.

Activité principale : achat vente conception réalisation d'installations téléphoniques, électriques, de liaisons informatiques, de Wifi, de sonorisation, de vidéosurveillance, d'alarmes, contrôle d'accès, maintenance des installations.

Nombre de salariés : 1

Dirigeant Francis Landaud

#### **Sostradata :**

Une présentation du projet auprès de prospects régionaux et institutionnels s'est déroulée à Ester technopôle fin janvier.

Devant une assistance nombreuse de responsables informatiques, d'entreprises du numérique et d'élus, les 3 acteurs de ce projet technologique, la société Avia Picoty, la Banque des Territoires et Atrium DATA concepteur de Green Data center ont pu présenter, expliquer ce projet et échanger avec l'auditoire.

En préambule, M. Michel Picoty a souligné l'intérêt de ce type de projet compte tenu des besoins grandissants de sauvegardes de données informatiques.

C'est le cas pour Avia Picoty comme pour toutes les PME industrielles ou commerciales, secteurs institutionnel ou de la santé. Et ça le sera encore plus dans les années à venir...

Après les présentations des responsables de la Banque de Territoire qui suivent et participent financièrement à ce type de projets innovants, les présentations des responsables d'Atrium Data sur la partie technique et plus particulièrement sur les performances de SOSTRADATA en terme de sécurité \* et de récupération de l'énergie produite, c'est M. Gallaccio Directeur de Gamac filiale en charge de l'info gérance informatique du groupe Picoty qui a clôt la présentation par une présentation des services et prestations qui seront proposées.  
Voici 2 vidéos de présentations diffusés à cette présentation.

\* Tier 4 : niveau de certification mondial le plus élevé en matière de sécurité et de niveau de performances et services – 1<sup>er</sup> Data Center de ce type en Limousin – 1<sup>er</sup> Data center de proximité tier 4 en France

Chantier :

Le bâtiment se monte petit à petit. Le bardage est en train d'être posé et les murs intérieurs se montent progressivement.

### **Bio Crops Services**

Les travaux ont commencé. Le terrassement est terminé. Le gros œuvre va débiter. Quelques photos du chantier sont présentées sur vidéo projecteur.

Ceux sont les entreprises Colas et Poulain (en co-traitant) qui réalise les VRD. Les autres lots ont été attribués à des entreprises de la Vienne.

Le lot « cellule » très spécifique a été attribué à un spécialiste basé dans l'Ille et Vilaine.

### **Projet aire de services :**

Les échanges entre le porteur de projet et la DIRCO concernant la signalisation et pré-signalisation de ce projet sur les axes A20 et RN145 se poursuivent.

Cela débouchera sur un dossier à adresser conjointement avec le SMIPAC pour validation de cette signalétique sur ces 2 axes.

Si cette étape est validée, le porteur de projet devrait se positionner favorablement pour une implantation et effectuer une demande d'acquisition de terrains courant 2019.

Comme à chaque fois le projet fera l'objet d'une présentation en Comité pour approbation par délibération.

### **Repas smipac début février**

Le repas annuel du smipac avec les responsables des entreprises du Parc, les prospects ou porteurs de projet et des élus du SMIPAC s'est déroulé fin janvier.

Encore une fois, ce rassemblement a permis de faire avancer des projets et créé des synergies

**Pour accord,  
Le secrétaire de séance,  
Monsieur Alain Jouanny  
Maire de Saint Sulpice Les feuilles  
Délégué de la Communauté de Communes du Haut Limousin en marche**



Parc d'Activités de La Croisière  
certifié ISO 14 0001